

Réponse de Cinéforum à la consultation du

Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2016 à 2019 du 28 mai 2014

La Confédération entend déployer son action de politique culturelle autour de trois axes :

1. Participation culturelle
2. Cohésion sociale
3. Création et innovation

Les rapporteurs du **Message culture** ont formulé les prémisses qui président à ses trois axes par les notions...

- mondialisation
- numérisation
- démographie
- individualisme
- urbanisation

... et regrettent que l'action des pouvoirs publics ne soit pas assez coordonnée entre les différents échelons de l'État.

Un constat que nous ne pouvons que partager. Nous souhaitons, de plus, souligner qu'à notre sens il manque tout autant la coordination des instruments d'aide et de soutien existants. Nous estimons qu'en amont de tout cela, il manque aux rapporteurs du **Message culture** (comme à tous les professionnels du cinéma) des données sérieuses, accessibles et transparentes du secteur d'activité **cinéma et production audiovisuelle** pour quitter approximations et autres certitudes basées sur des sentiments.

1^{re} proposition :

Mettre à disposition sur le site de la Section cinéma, accessibles à tous, tous les chiffres des aides et des soutiens mis à jour régulièrement.

Cette statistique devra également renseigner sur le volume de production, sur la structure de financement des projets, sur les apports respectifs des principales sources, sur le réinvestissement des comptes de soutien, sur les structures des coûts de production, etc.

Faute de telles données, les rapporteurs du **Message culture** ont dû se contenter d'affirmer des généralités comme :

- la digitalisation a augmenté la diversité de l'offre dans nos salles de cinéma ;

- le cinéma suisse est reconnu internationalement ;
- les films suisses sont majoritairement réalisés en coproduction avec l'étranger !

Oui, mais non !

On pourrait tout aussi bien constater que la digitalisation des salles de cinéma a permis aux grosses productions d'occuper davantage d'écrans en faveur d'une diminution de la durée d'exploitation. Un jeu auquel nos productions plus fragiles ne peuvent que sortir perdantes...

... ou encore admettre qu'il y a bien des réussites individuelles (surtout romandes) très réjouissantes, mais que l'on ne peut parler d'un "cinéma suisse" reconnu internationalement comparable au cinéma danois ou encore à celui du cinéma suisse des années septante...

... pour finalement constater que les coproductions avec l'étranger se font avec des difficultés croissantes dont la principale raison est l'obligation de dépenses territoriales liée à certains instruments de soutien au cinéma (crédits d'impôt, taxe shelter, etc.) du type PICS (dont, par ailleurs, la Confédération souhaite doter le cinéma suisse à son tour.)

Ces systèmes ont en commun, à part fausser la concurrence des industries techniques de l'audiovisuel, d'anéantir l'intérêt des grands pays de coproduire les films de pays à faible capacité de réciprocité (ce que la Suisse restera, même avec un PICS à 6 MF).

La Section cinéma devrait plutôt rendre nos techniciens et industries techniques plus compétitifs, au lieu d'attirer des grosses productions en subventionnant les nuits d'hôtel.

2^e proposition

Créer un PICS administrativement léger comparable à l'aide automatique aux auteurs créée par SUISSIMAGE qui s'est avérée extrêmement efficace.

Par exemple : rembourser les charges sociales des interprètes et techniciens suisses et rembourser l'équivalent de deux fois le montant de la TVA payé sur les factures des prestataires techniques suisses. Une simplification administrative et une correction du marché dont bénéficierait toute la production indépendante suisse.

Le **Message culture** propose d'analyser les régimes d'encouragement appliqués de 2012 à 2015 et notamment l'**efficacité de Succès Cinéma et Festival (SCF)**.

Nous saluons bien évidemment le souci de l'administration de veiller à l'efficacité de SCF. L'aide liée au succès présente toutefois plusieurs aspects difficilement appréciables si on ne remet pas son fonctionnement actuel dans le contexte de sa dernière réforme opérée dans le cadre du processus de facilitation de 2010-2011. Les taux de bonification des entrées pondérées pour les auteurs, réalisateurs et producteurs (0,80 / 0,80 / 4,40) étaient calculés sur un crédit de 7 MF pour ce groupe de bénéficiaires. L'OFC n'a pourtant inscrit que 5 MF au plan de répartition de 2012 et 2013 pour les auteurs, réalisateurs et producteurs. Dès lors, SCF ne peut fonctionner correctement.

Mais le vrai problème de l'inefficacité de SCF provient, à notre avis, de **l'interprétation juridique de la nature de ces moyens** que fait la Section cinéma. Au lieu de considérer SCF comme une aide liée au succès attribuée aux auteurs, réalisateurs et producteurs du film qui réalise un bon score en salle ou/et qui est sélectionné, voire a gagné des prix dans des festivals, l'OFC considère cette prime comme une subvention au film dans lequel l'argent est réinvesti.

SCF perd ainsi son sens premier, à savoir simuler un marché avec un réel effet de marché qui génère des fonds propres aux acteurs du dit marché.

Assainir et professionnaliser la branche cinématographique ne peut se faire que si les succès commerciaux et artistiques permettent la **continuité du travail** sur la propre initiative des auteurs, réalisateurs et producteurs sans « validation » préalable d'une commission sélective des pouvoirs publics.

Du bon fonctionnement des comptes de soutien dépend la santé de la production cinématographique suisse. Du montant à disposition pour alimenter les comptes de soutien, donc du "retour du marché" librement disponible au réinvestissement, dépend la seule sélection incontestable de celles et ceux qui méritent de poursuivre avec moins d'obstacles leur travail créatif.

Ce n'est qu'ainsi que nous verrons émerger des structures de production (au côté des rares qui existent déjà) capables de franchir la taille critique pour devenir véritablement professionnelles ou/et des structures d'auteurs-producteurs avec suffisamment d'autonomie et de continuité pour devenir un modèle économique viable et efficace (comme il en existe quelques exceptions dans le domaine du documentaire notamment).

3^e proposition

Renforcer massivement le rôle des comptes de soutien Succès cinéma et festival (SCF) et Succès passage d'antenne (SPA). Fusionner les deux comptes et externaliser leur gestion dans une structure indépendante et neutre.

Au niveau opérationnel, les comptes de soutien doivent être mis à jour et accessibles en permanence pour les bénéficiaires au moyen d'un guichet électronique.

L'externalisation est nécessaire pour permettre la participation de tiers au financement de SCF et SPA, seuls instruments qui peuvent accueillir les futurs apports des nouvelles sources de financement. (Voir également 4^e proposition)

Le **Message culture** ne parle que de **cinéma** et non de **production audiovisuelle**.

En 2013, le volume romand de production **cinéma** était de 16,30 MF et impliquait 15 sociétés de production (sur plus de 200 inscrites au registre des producteurs romands).

Une extrapolation sur l'ensemble du pays porte ce volume aux alentours de 60 à 70 MF pour quelque 60 producteurs et réalisateurs impliqués. Or, la seule Association des réalisateurs (ARF) compte près de 300 membres, dont beaucoup sont leur propre

producteur.

Si la Suisse peut se réjouir d'une grande diversité de sa production cinématographique, d'un nombre considérable de films réalisés et de quelques cinéastes de talent qui s'affirment dans la continuité, son volume de production (à peine plus de 1 MF en moyenne par film) est par contre dérisoire, tout comme l'est le potentiel de financement d'un film de cinéma en Suisse.

Ce potentiel plafonne aux alentours de 2,50 MF.

Pour faire jeu égal avec nos voisins européens, nous devrions pouvoir doubler la capacité de financement suisse de nos films.

Mais tout le monde s'accorde à dire que les subventions de la Confédération, des cantons et des communes sont proches de leur plafond et la SSR affirme que les 9,20 MF¹ qu'elle investit dans le **cinéma suisse** sont à la limite de ses capacités.

Dès lors, où faut-il chercher la croissance indispensable (ne serait-ce que pour absorber les quelque 30 nouveaux cinéastes qui se pressent chaque année sur le marché du travail à la sortie des écoles) ?

Le volume de production nécessaire à l'avènement d'un tissu artisanal (à défaut d'industriel) réellement professionnel ne pourra jamais provenir du cinéma en Suisse, la taille du marché intérieure est simplement trop petite.

L'essentiel de la culture audiovisuelle se développe à côté du cinéma, parallèle à lui, dans le vaste champ que les nouvelles technologies offrent aux distributeurs de contenus audiovisuels les plus divers. Si beaucoup de ces nouveaux contenus cherchent encore leurs modes d'expression, elles cherchent aussi et surtout un modèle économique de production viable.

Quelle autre source que la redevance peut financer la réalisation des images d'ici pour les gens d'ici et d'ailleurs ?

Qui d'autres que les câblo-opérateurs ont accès aux recettes des consommateurs avides d'images nouvelles, de récits qui se développent sur la durée avec des personnages et récits quasi addictifs qui s'invitent sur tous les supports ?

Qui d'autre que SWISSCOM (une SA de droit public) a la capacité financière, le savoir-faire technique et le **possible mandat de service public** pour devenir le portail où les contenus produits en Suisse (les images d'ici pour les gens d'ici et d'ailleurs) sont mis à disposition sur Internet, accessibles par tous à tout moment, dans n'importe quel ordre et constituant notre mémoire collective ?

Qui d'autres que les auteurs, réalisateurs et producteurs indépendants avec, à leur côté, des prestataires techniques à la pointe de la technologie, ont la flexibilité, la créativité et le savoir-faire pour libérer les Unités d'entreprises (UE) de la SSR de leur organisation verticale datant du début de la télévision ?

Combien de temps encore les citoyens accepteront de payer deux à trois fois les contenus achetés essentiellement outre-Atlantique qu'ils peuvent voir "gratuitement" ?

¹ Dans le cadre du Pacte de l'audiovisuel, la SSR investit chaque année 18 MF dans la production de documentaires, de fictions et de films d'animation de tout format. De plus, la SSR investit 4,30 MF dans les comptes de soutien Succès passage antenne (SPA). Il revient au cinéma suisse, tous genres et durées confondus, 40% de ces 18 MF (soit 7,2 MF) et 2 MF sur la part de SPA qui représentent 0,5 % de son chiffre d'affaire.

sur des dizaines d'autres chaînes ?

Quand le DFI et le DETEC, l'OFC et l'OFCOM se mettront-ils à travailler ensemble, conscients que les milliards d'images qui circulent dans nos aires et au travers de nos réseaux sont des biens culturels, l'expression d'un monde, notre monde et que notre voix ne se fera pas entendre avec 5 % (ou même 8 %) de parts de marché des films suisses dans nos salles de cinéma ni par le maintien des parts de marché de nos services publics avec l'aide des "Experts de Miami".

Il y a 20 ans, les auteurs, réalisateurs et producteurs indépendants, ensemble avec des femmes et des hommes de télévision, ont tenté de réconcilier Caïn et Abel – télévision et cinéma – dans le Pacte de l'audiovisuel.

Les petits-enfants de Caïn et Abel ne sont-ils pas en droit d'attendre autre chose d'un **Message culture** que de voir ériger un nouveau mur entre le cinéma et la télévision, donc entre des salles de cinéma et Internet comme s'il s'agissait de deux mondes inconciliables ?

Il ne nous reste que peu de temps avant de voir les structures de financement du cinéma se marginaliser dans une niche culturelle, peu de temps pour prendre toute la mesure des changements que la révolution numérique a provoqués.

La création audiovisuelle s'appuie dorénavant sur les diffuseurs, son économie repose sur le dialogue entre la gestation de l'œuvre et sa rencontre avec le public. Ces œuvres ne relèvent pas de l'apanage des grandes économies dominantes, nous ne sommes condamnés, ni à la confidentialité ni à l'élitisme. Les exemples ne manquent pas avec les grandes expositions d'art, les succès publics de telle ou telle œuvre littéraire, les films phénomènes comme le furent en Suisse « Schweizermacher » ou, aujourd'hui, les grandes séries télévisées nordiques.

SWISSCOM et la SSR doivent être invitées à cette table richement garnie par les projets de cinéma et de télévision des auteurs, réalisateurs et producteurs indépendants. Et il serait très étonnant que les invités ne comprennent pas que nos citoyens et leurs élus attendent d'eux qu'ils paient l'addition.

4^e proposition

Mettre en place, ensemble avec les comptes de soutien SCF et SPA, un **Fonds de création audiovisuelle** alimenté par la redevance et les câblo-opérateurs pour financer la production de contenus télévisuels dans toutes ses formes voulues par les **diffuseurs suisses** au bénéfice d'une part de la redevance.

Le principe du fonctionnement d'un Fonds de création audiovisuelle est décrit dans la brochure éditée par **Cinéforum** en août 2013 intitulée "Pacte II".

Cinéforum reste à l'entière disposition de l'Office fédéral de la culture et de toutes celles et de tous ceux qui souhaiteraient approfondir avec nous les propositions esquissées ici.

Cinéforum, le 12 septembre 2014